

Département du Calvados
Arrondissement de Caen
Canton de Courseulles-sur-Mer
COMMUNE DE BASLY



Date de convocation :
17 janvier 2026

Date d'Affichage :
17 janvier 2026

Nombre de membres :
En exercice 14
Présents 8
Votants 11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BASLY

vingt-deux janvier deux mille vingt-six à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BASLY, régulièrement convoqués, se sont réunis Salle Municipale André Vauvert, sous la présidence de Yves GAUQUELIN.

Présent(e)s : Yves GAUQUELIN, Michel LEGRAND, Lenaïc HALLUIN, Alain BRILLAND, Catherine FOULON, Patrice BOURDIN, Yasmina MAUGER, Franck LIENART

Représenté (e/s) : Denis PENVERN représenté par Michel LEGRAND, Alain BALLAY représenté par Alain BRILLAND, Valérie FERRANDI représentée par Catherine FOULON, Marlène PORTIER représentée par Franck LIENART

Excusé (e/s) : Janick ACHARD, Camille FERRANDI

Secrétaire : Alain BRILLAND

ACTE n°DE 006 2026 : Délibération n°2026-01-06 : Terrain de tennis communal - Tarifs d'inscription pour l'année 2026

6°) Délibération n°2026-01-06 : Terrain de tennis communal - Tarifs d'inscription pour l'année 2026

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'opportunité de modification(s) à apporter aux tarifs d'inscription au terrain de tennis pour 2026.

	TARIFS POUR L'ANNÉE 2025	TARIFS POUR L'ANNÉE 2026
Individuels :		
Moins de 10 ans	12 €	12 €
De 10 à 18 ans	17 €	17 €
Plus de 18 ans	22 €	22 €
Familles :		
Premier adulte	22 €	22 €
Deuxième adulte et plus de 18 ans	17 €	17 €
Premier enfant	12 €	12 €
Deuxième enfant	7 €	7 €
Troisième enfant et plus	Gratuit	Gratuit
Communes du RPI : Colomby-Anguerny et Anisy et Bény-sur-Mer		
Plus de 18 ans	35 €	35 €
Moins de 18 ans	25 €	25 €
Tarifs spéciaux :		
Car	Date de transmission de l'acte: 24/01/2026 Date de reception de l'AR: 24/01/2026 014-211400445-DE_006_2026-DE A G E D I	€ 25 €

Carte gîtes et chambres d'hôtes	100 €	100 €
Clé (<i>nouveaux adhérents ou duplication</i>)	11 €	11 €

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par onze votes favorables et une abstention,

DÉCIDE de reconduire les tarifs d'inscription au terrain de tennis municipal de l'année 2025 pour l'année 2026 selon le tableau ci-dessus.

**Délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,**

Le Maire, Yves GAUQUELIN



Date de transmission de l'acte: 24/01/2026
 Date de réception de l'AR: 24/01/2026
 014-211400445-DE_006_2026-DE
 A G E D I